

TEREOS FRANCE BEGHIN SAY rappelle BEGHIN SAY Sucre SPECIAL GELEES



- Noms des modèles ou références concernés : **Sachet de sucre 1 kg vendu à l'unité Sachets de sucre 1 kg vendus en lot de 3**
- Marque : **BEGHIN SAY**
- GTIN 3174660096059 Lot Tous les numéros de lots ci-après : De 1016N9171 à 1016N9322; De 1016N0042 à 1016N0188; De 1016N0290 à 1016N0353; De 1016N1004 à 1016N1160; Date de durabilité minimale entre le 30/06/2023 et le 30/06/2025
- GTIN 3174660098794 Lot Tous les numéros de lots ci-après : De 1016N9171 à 1016N9322; De 1016N0042 à 1016N0188; De 1016N0290 à 1016N0353; De 1016N1004 à 1016N1160; Date de durabilité minimale entre le 30/06/2023 et le 30/06/2025
- Conditionnements : **Sachet 1 kg**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Tous les distributeurs**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence d'oxyde d'éthylène, à des niveaux supérieurs à ceux autorisés par la législation européenne, dans l'un des ingrédients d'un fournisseur, entrant dans la composition du produit.**
- Risques encourus par le consommateur : **Dépassement des limites autorisées de pesticides**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 31 août 2021**

CONTACT

- Numéro de contact : **0800800913**
- Informations complémentaires publiques : **Le numéro de lot se trouve sur le côté du sachet 1 kg. Ne pas consommer les gelées ou produits réalisés à partir de ce sucre.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre